

Par courriel

Montréal, le 3 janvier 2024

**Objet : Demande d'accès concernant le 9150-1940 Québec inc., 1000, 1014, chemin du Golf, lots 4 929 379-3 à 4 929 381-5, cadastre du Québec, (IDS- arr. Verdun), Montréal (Québec) N/Réf : 200849371 V/Réf : Art 23-24**

---

Madame Art 53-54,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 novembre 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande;

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu de l'article 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Direction régionale de Montréal**  
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)



Le 11 décembre 2000

Madame Jean Benoit  
Gérante de bureau  
RTP Pharma inc.  
1000, chemin du Golf  
Île des Sœurs (Québec) H3E 1A8

N/Réf. : 7610-06-01-00094211

Objet : Avis de non-assujettissement pour l'implantation d'une entreprise  
de recherches et développement de médicaments

---

Madame,

Nous avons le plaisir de donner suite à votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 novembre 2000 et reçue le 23 novembre 2000 concernant l'objet mentionné en rubrique.

À l'examen de votre demande, nous concluons que l'activité que vous prévoyez exercer ne nécessite pas l'obtention du certificat d'autorisation que le ministre de l'Environnement délivre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, compte tenu que :

- Cette activité est soustraite à l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vertu de l'article 2,5<sup>o</sup> du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La présente ne vous soustrait pas à l'obligation d'obtenir tout autre permis, approbation ou autorisation qui pourrait être requis le cas

...2

Direction régionale de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636  
Télécopieur : (514) 873-4479

échéant et de respecter les autres dispositions des lois et règlements du ministère de l'Environnement.

Espérant que le tout sera à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur adjoint du  
Service industriel, p.i.



*pour* Gérard Cusson

GC/GP/md

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

Direction régionale - Environnement  
de Montréal et de Lanaudière  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : (514) 873-3636 - Télécopieur : (514) 864-1990

Montréal, le 11 octobre 1994

Monsieur Guy Deschamps  
Communauté urbaine de Montréal  
Service de l'environnement  
Direction de l'assainissement  
de l'air et de l'eau  
827, boulevard Crémazie Est  
Bureau 201  
Montréal (Québec)  
H2M 2T8

N/Réf.: 7510-06-01-65320-07

Objet : Lieu non autorisé d'élimination de déchets solides  
1014, chemin du Golf, île-des-Soeurs, Verdun, lot 4740-172

---

Monsieur,

Par la présente, nous vous avisons que l'inspection du 16 septembre dernier nous a permis de constater que la compagnie les Entreprises Canbec construction inc. s'est conformée à l'avis d'infraction du 17 juillet 1994 concernant le sujet cité en rubrique.

À la suite des corrections apportées nous considérons le dossier clos.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional adjoint - Environnement,



Daniel Leblanc, ing.

DL/JPF/hd



RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94 / 09 / 16 N/REFERENCE : 7570-06-01-65320-07  
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Karl-Pierre FILASTRAUTT

LIEU INSPECTÉ : 11014 Chemin golf. Camille BEE. ADRESSE POSTALE (si différente) : Les Ent. Camille BEE par. Inc.  
Post. 4740-172 599 Avenue Smart  
Île du Sacre - Verdun H4X 1S6

PERSONNES RENCONTRÉES : 

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____

BUTS : SUIVI - D'AVIS D'INFRACTION

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette visite pour vérifier la conformité que  
le site a été nettoyé conformément à l'avis  
d'inspection. Les déchets ont été retirés et  
du site.

3. CONCLUSION

Les déchets ont été retirés conformément à l'avis  
d'inspection du 27 juillet 1994.

4. RECOMMANDATIONS

Aucune de donner

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Filastraut K-P (nom) Karl-Pierre Filastraut (signature) 94 / 09 / 30  
(nom) (signature) A M J

VÉRIFIÉ PAR : Yves Marquis (nom) Yves Marquis (signature) 94 / 10 / 06  
(nom) (signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR : - D'accord. Fermer le dossier et aviser le plaignant par lettre



① Herr: Herr Herr Herr Herr: 7510-06-01-65320-07  
10/11/11 Herr Herr Herr - CAW/BEZ. Herr Herr Herr.  
16 September 1994.  
- Herr Herr Herr.

② Herr: Herr Herr Herr Herr: 7510-06-01-65320-07  
10/11/11 Herr Herr Herr - CAW/BEZ. Herr Herr Herr.  
16 September 1994.  
- Herr Herr Herr.

③ Herr: Herr Herr Herr Herr: 7510-06-01-65320-07  
10/11/11 Herr Herr Herr - CAW/BEZ. Herr Herr Herr.  
16 September 1994.  
- Herr Herr Herr.

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune

Direction régionale de Montréal et de Lanaudière  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec)  
H1T 3X9

CERTIFIÉ

Montréal, le 27 juillet 1994

AVIS D'INFRACTION

Les Entreprises Canbec  
construction inc.  
599, avenue Smart  
Montréal (Québec)  
H4X 1S6

N/Réf. : 7510-06-01-65320-07

Objet : Lieu non autorisé d'élimination de déchets solides  
1014, chemin du Golf, Île-des-Soeurs, Verdun, - lot 4740-172

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 15 juillet 1994 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. - Lieu non autorisé d'élimination de déchets solides;  
- Loi sur la qualité de l'environnement  
. article 66.
2. - Propreté du terrain;  
- Règlement sur les déchets solides  
. article 134.



AVIS D'INFRACTION

---

-2-

N/Réf. : 7510-06-01-65320-07

Le 27 juillet 1994

Nous vous demandons donc de procéder d'ici le 29 août 1994 aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Yves Marquis, chef de division - contrôle par intérim au (514) 873-4359.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Daniel Leblanc, ing.  
Directeur régional adjoint - Environnement

JPF/hd

RAPPORT D'INSPECTION

NUMÉRIER : 7510-06-01-65320-07 DATE DE RÉDACTION : 94 / 07 / 25  
A H J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94 / 07 / 15 HEURE : - Arrivée : 9 40  
A M J - Départ : 10 15

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Pierre Filiatrault  
ACCOMPAGNÉ(E) DE : M. GUY DESCHAMPS. CUM-ENV.

LIEU INSPECTÉ : 1014 ch. golf - CANBEC.  
lot : 4746-172  
Me des Soins - Verdun  
ADRESSE POSTALE (si différente) : Les Ent. CANBEC Const. Inc. (locataire)  
555, avenue Simard, M.R. H4X 1S6  
WEISSBOURD, BERNARD & F. LÉVESQUE Général (prop.)  
Art 53-54

PLAIGNANT(E) : Rencontré(e) oui [ ] non [ ]  
NOM/ADRESSE : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION : M. ROGER CHARTRAND TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_  
: (LES ENT. CANBEC Const. Inc.) 481-1226

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) [ ] CROQUIS [ ] PLAN(S) [ ] CARTE(S) [ ]  
Nombre 7 # #

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) ANNEXE(S) [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

OBJET(S) : INSPECTION de routine

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection du 25 juillet 1994, avait pour but de vérifier le bon fonctionnement de la plume.

Pour ce site, j'étais accompagné de M. Guy Deschamps, biologiste au Service de l'Environnement de la Communauté, présence de l'inspecteur et de la plume.

- Le locataire (les Entreprises Carbes Constructeurs Snc) prévoit pour mener à terme les travaux, solides, pavés de béton et d'asphalte pour les transports vers un site provisoire (Micom), selon les informations obtenues de M. Roger Chertaud, responsable des opérations chez CANSEC.

Les photos annexes n° 1 à 7 illustrent l'état du site.

Le responsable des travaux, M. Roger Chertaud, nous mentionne que ces travaux devraient être terminés vers le 27 août 1994.

RAPPORT D'INSPECTION

DOSSIER : 9510-06-01-65320-07

DATE DE RÉDACTION : 84 / 02 / 25  
A M J

B. CONCLUSION

Il y a infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 et au Règlement sur les déchets solides, article 134.

RAPPORT D'INSPECTION

DOSSIER : 7510-06-01-65320-07

DATE DE REDACTION : 94/07/25  
A M J

4. RECOMMANDATION(S)

*Emette ses avis d'infraction*

5. VÉRIFICATION

ÉDITÉ PAR :

*FILIZARDI J. Paul*  
(nom)

*J. Paul Filizardi* 94/07/25  
(signature) A M J

VÉRIFIÉ PAR :

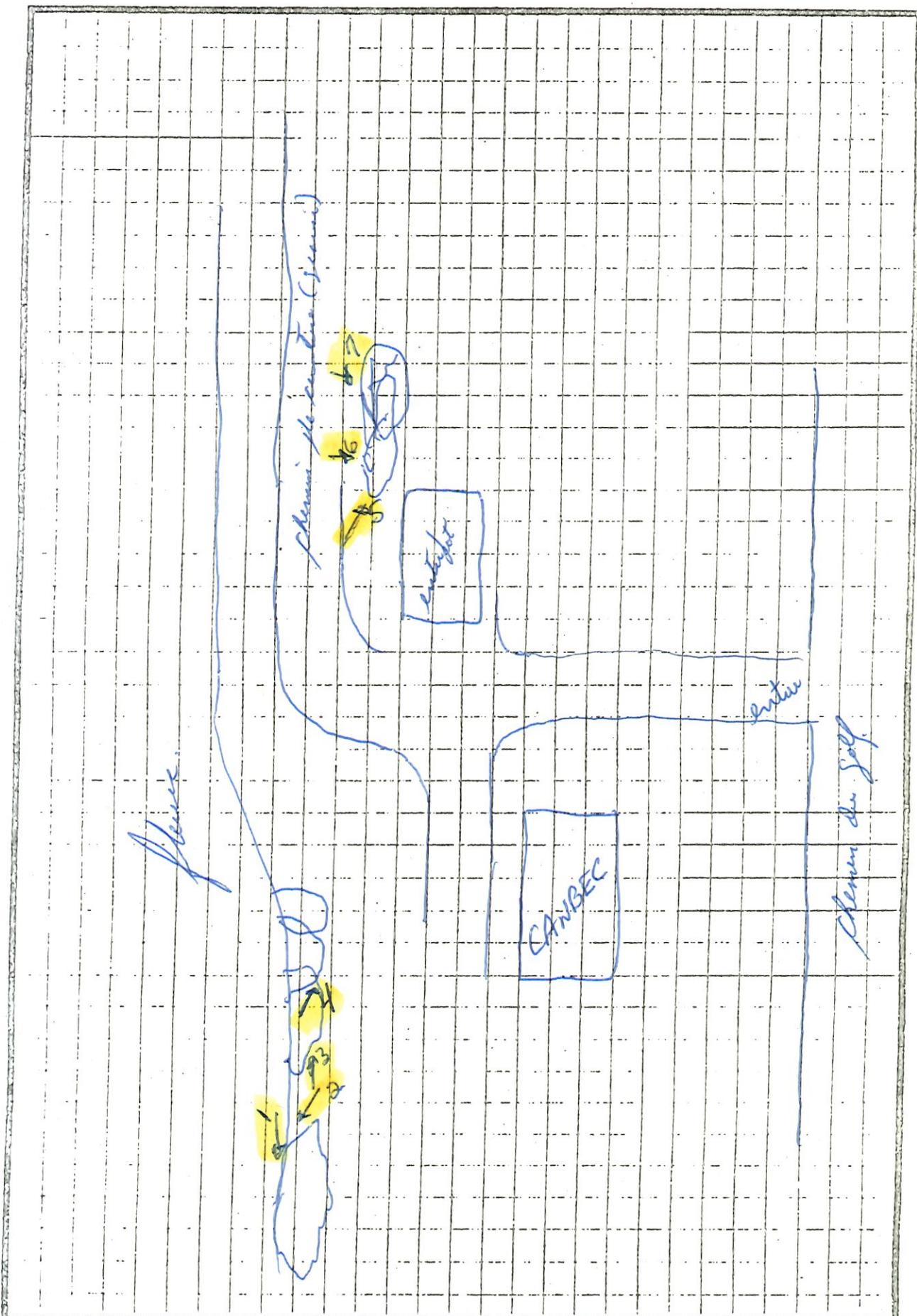
*Yves Marquis*  
(nom)

*Yves Marquis* 94/07/26  
(signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*- D'accord avec la recommandation -  
- Faire le suivi*

# CROQUIS



Croquis dessiné par:

NOM: Filiatrault, J. Pierre  
SIGNATURE: [Signature]  
DATE: 94/07/25  
N/DOSSIER: 7510-06-01-65320-07  
LIEU: 1014 A Chemin du golf  
SECTEUR: Verdun

**\*NOTE:**

- Source: schéma
- → dir. photo.







① Soc: Jean-Jean Pitotault: 7510-06-01-65320-07  
15 juillet 1994: Co ent. CAMBEC joint Soc. -1014  
Chemin golf. - Rivé & Littoral

② Soc: Jean-Jean Pitotault: 7510-06-01-65320-07  
15 juillet 1994 Co ent. CAMBEC joint Soc. 1014  
Chemin golf. - Rivé partiellement rattaché.

③ Soc: Jean-Jean Pitotault: 7510-06-01-65320-07  
15 juillet 1994 Co ent. CAMBEC joint Soc. 1014  
Chemin golf. - Durbits rattachés

④ Soc: Jean-Jean Pitotault: idem # 3  
- Durbits rattachés.

⑤ Soc: Jean-Jean Pitotault: idem # 3  
- Durbits rattachés

⑥ Soc: Jean-Jean Pitotault: idem # 3  
- Durbits rattachés

⑦ Soc: Jean-Jean Pitotault: idem # 3  
- Durbits rattachés.